

Réunion du 26 juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 78
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 24 : IMPLANTATION D'UN NOUVEAU RESEAU CHEMIN DE LA DIGUE A SAULT-DE-NAVAILLES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT ET DU PROCES-VERBAL DE RETROCESSION ENTRE LE SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES 3 CANTONS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : M. Francis LAYUS

Dans le cadre de l'implantation d'un nouveau réseau d'eaux usées sur le chemin de la Digue à Sault-de-Navailles, il a été convenu de conserver l'ancien réseau d'eaux usées sur lequel sont raccordées deux grilles de pluvial de voirie situées dans la rue de France afin de les diriger vers le Luy de Béarn. La gestion des eaux pluviales des voiries communales sur la commune de Sault-de-Navailles est une compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour cette opération, il est nécessaire d'établir une convention de mandat pour définir les conditions techniques administratives et financières des investissements nécessaires pour mener à bien ce projet.

Les travaux consistent en la conservation de l'ancien réseau d'eaux usées sur lequel sont raccordées deux grilles de pluvial situées dans la rue de France afin de les diriger vers le Luy de Béarn en prolongeant le réseau existant jusqu'à cet exutoire.

Sur la base du marché signé par le Syndicat Eau et Assainissement avec l'entreprise SNATP SO, le coût total des travaux supplémentaires s'élève à 3 381,30 € HT soit 4 057,56 € TTC dont 50 % pour la gestion pluviale, soit 1 690,65 € HT, soit 2 028,78 € TTC pour la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est confiée au Syndicat Eau et Assainissement des 3 Cantons par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre le Syndicat Eau et Assainissement des 3 Cantons et la communauté de communes de Lacq-Orthez selon les conditions définies dans le projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017